Risque Routier Pros

PRÉCONISATIONS
LE RISQUE TRAJET

Déplacements entre le lieu de travail et le lieu de domicile
ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration

Préconisations proposées - risque trajet

Structuration de la démarche

Évaluation du risque routier

- Evaluer le risque routier et inscrire cette évaluation dans le Document Unique d'Evaluation des Risques.
- Mettre à jour cette évaluation annuellement et à chaque modification de l'organisation du travail, à chaque déclaration d'accident de travail et de maladie professionnelle.
- Suite à l'évaluation des risques, construire un plan d'actions pour supprimer ou limiter le risque routier
- Mettre en place un pilotage du plan d'actions : suivi de la réalisation des actions et mesure de l'efficacité de ces actions.
- Votre démarche d'évaluation des risques est structurée et inclut bien le risque routier. Vous avez les bases nécessaires pour engager une démarche de prévention spécifiquement sur le risque routier.

Analyse des accidents de la circulation

- En cas d'accident lié au risque routier, mettre en place un débrief post-accident avec le salarié pour identifier les circonstances de l'accident.
- Mettre en place une analyse des accidents de la circulation avec les instances représentatives du personnel et le salarié. L'analyse doit aboutir à l'identification des causes de l'accident et à l'établissement d'un plan d'actions pour éviter qu'un accident similaire ne se produise.
- A la suite de l'analyse d'un accident de la circulation, mettre à jour le Document Unique d'Evaluation des Risques en intégrant les éléments de cette analyse. Mesurer l'efficacité des mesures de prévention du DUER en fonction de l'évolution des activités.
- Les accidents de la circulation en mission font bien l'objet d'une analyse et d'un suivi. Nous vous encourageons à inclure le risque trajet dans votre démarche pour traiter les déplacements dans leur intégralité.

Présence d'un salarié désigné compétent

- Analyser les compétences et ressources internes et définir une stratégie sur le thème de la santé ét sécurité au travail soit :
  - désigner un salarié en interne
  - faire appel à un intervenant extérieur.
- Désigner et former un référent spécifiquement sur le risque routier de l'entreprise ou faire appel à un intervenant extérieur spécifiquement sur le sujet du risque routier.
- Vous avez défini le référent qui vous accompagnera dans votre démarche de prévention du risque routier. Il est indispensable de lui allouer les moyens et le temps nécessaire pour mener sa mission clairement définie.

Limiter les déplacements

Horaires de travail

- Même si le retard doit rester exceptionnel, l'entreprise peut s'organiser pour tolérer une certaine flexibilité dans les horaires de travail, afin d' éviter une contrainte supplémentaire aux salariés lors de leurs déplacements domicile-travail.
  L'entreprise peut engager une réflexion pour regrouper au maximum les heures de travail afin de limiter les Aller/Retour (suppression des horaires coupés…).

- Intégrer le télétravail dans l'organisation de l'entreprise.

- Organiser le travail et adapter les horaires pour éviter l'affluence routière et/ou les conduites nocturnes.

Prise des repas

- Disposer d'une salle de restauration équipée et entretenue (micro-onde, réfrigérateur, vaisselle, table…) pour les salariés.

- Mener une réflexion sur l'implantation d'un restaurant d'entreprise. Si cette solution n'est pas envisageable, se rapprocher des entreprises voisines pour utiliser le restaurant interentreprise s'il est existant ou contribuer à la mise en place d'un restaurant inter-entreprise.

- Mettre en place des mesures pour améliorer la fréquentation du restaurant d'entreprise ou interentreprise : choix, qualité, prix…

Préférer les transports collectifs

Mode de transport domicile/travail

- Inciter aux transports collectifs pour les trajets (aides financières, partenariat avec les sociétés de transport en commun) ou au covoiturage.
- Définir une organisation pour connaître les réseaux de transports collectifs existants et informer les salariés du trafic et/ou des horaires.
- Promouvoir voire contribuer à l'organisation du co-voiturage des salariés.
- Mettre en place un service de ramassage ou de navettes (entre une gare et l'entreprise par exemple).

Questions complémentaires

- Dissuader les salarisés d'utiliser les 2 roues, qui exposent les conducteurs à des risques de dommages corporels importants en cas d'accident. Promouvoir les modes de transport plus sécurisés tels que les transports en commun et le covoiturage notamment en mettant en place des incitations financières.

Accéder à l'entreprise

Trajet sur la voie publique

- Mener une enquête auprès des salariés. Cette enquête, sous forme d'état des lieux, vous donnera une vision globale des modes de transports utilisés par vos salariés mais également des informations sur les temps de trajet. Elle vous permettra notamment d'identifier les difficultés rencontrées sur la voie publique. Il sera alors nécessaire de constituer un groupe de travail pour proposer des solutions et mettre en place un plan d'actions.

- Se rapprocher des entreprises voisines et des collectivités territoriales, en entamant des discussions autour des problématiques rencontrées, contribuera à trouver des solutions concertées adaptées.

Plan de circulation dans l'entreprise et accès

- Construire un plan de circulation après analyse des flux de circulation internes. Les voies de circulation internes doivent être aménagées et signalées :
  - les flux des véhicules légers (VL) et Poids Lourds (PL) doivent être séparés et matérialisés.
  - La circulation des piétons est matérialisée et sécurisée.

- Développer un partenariat avec les collectivités territoriales relatif à l'aménagement et à la signalisation des voies d'accès au réseau routier public (entrées/sorties sur le réseau routier public en sécurité).

Parking

- Aménager le parking en tenant compte des flux de circulation des salariés, des fournisseurs et des clients.
  Le parking et les voies de circulation doivent être éclairés, entretenus en fonction de la météo (déneigement, salage…), revêtement adéquat et marquage au sol.
  Idéalement, l'entreprise dispose de parkings séparés pour gérer les flux de circulation. (séparation flux PL,VL, piétons).

Question complémentaire

- Pour inciter les salariés à covoiturer, il peut être envisagé de réserver des emplacements spécifiques sur le parking.

Entretenir son véhicule

- Pour inciter les salariés à entretenir leurs véhicules, l'entreprise peut :
  - sensibiliser ses salariés par exemple en organisant des journées de diagnostics et de contrôles techniques des véhicules des salariés;
  - mettre à disposition du matériel pour l'entretien des véhicules des salariés par exemple : une borne de gonflage des pneus;
  - proposer des aides financières

  par exemple :
  - pour l'achat d'un véhicule neuf (prêt employeur à taux réduit…);
  - des réductions sur l'entretien auprès de partenaires (garages ou centres de contrôles techniques).

Aider les salariés

- Pour aider les salariés dans l'organisation de leurs trajets, l'entreprise peut :
  - travailler en concertation avec les entreprises voisines pour étaler le trafic des entrées et sorties du personnel;
  - mettre à disposition des salariés, les informations concernant l'état du trafic et les conditions météo (panneaux, intranet, messagerie…);
  - mettre en place et communiquer un plan d'accès précis à l'entreprise pour accueillir les nouveaux salariés, les stagiaires et intérimaires.

Informer, former

Informer, former

- Sensibiliser les salariés aux risques liés aux trajets (affiches, mémos, journal interne, réunions, remise à niveau du code de la route, addictions, prise de médicaments…).

- Au delà de la sensibilisation, impliquer les représentants du personnel dans la démarche de prévention du risque routier incluant le risque trajet.

- Former les salariés à la conduite en sécurité (stage de conduite...) pour améliorer le niveau de compétences de conduite des salariés.

- Intégrer le Risque Routier dans le livret d'accueil du salarié quelque soit son statut (CDI,CDD,intérimaire, stagiaire) pour l'informer de l'exposition au risque et des actions menées par l'entreprise sur ce thème.

Questions complémentaires

- Pour rendre la démarche de prévention du risque trajet participative, il est conseillé d'organiser une communication auprès des salariés sur les actions mises en place. Il est également essentiel de mesurer l'efficacité des actions menées. Pour ce faire, nous vous invitons à solliciter vos salariés, par exemple, via un échange ou un retour par questionnaire.